

LA VIE ECONOMIQUE

- [Malgré l'action de la BCE, la croissance s'essouffle en Europe](#)
- [Matignon demande 2,8 milliards d'efforts supplémentaires aux ministères](#)
- [Les 14 pistes d'économies identifiées par Bercy](#)
- [Financement participatif : la belle récolte de 2014](#)
- [Grands dirigeants : tout sur les bonus qui font rêver](#)
- [Projet de loi sur le dialogue social : les six points clés](#)
- [Livret A : la collecte redevient positive en mars](#)
- [Embauches des cadres : la reprise n'est pas encore là](#)
- [La France séduit de nouveau les investisseurs étrangers](#)
- [Les tops et les flops des TPE en 2014](#)
- [66 % des Français sont favorables à la prime d'activité](#)
- [Bientôt un droit de préemption pour les salariés ?](#)
- [Le chômage a augmenté de 0,4 % en mars, nouveau record](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [M. Christian Eckert à l'Urssaf Picardie, pilote d'une expérimentation de simplification TPE-PME](#)
- [La pollution de l'air coûte cher à la Sécu](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [UberPop : les taxis menacent d'attaquer l'État en justice](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Chômage, Smic, ISF, fonctionnaires... Les 4 vérités du patron du Medef Pierre Gattaz](#)
- [Emmanuel Macron veut « retrouver l'esprit industriel du capitalisme »](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET

REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

- [Tracfin : rapport d'activité 2014](#)

LIVRES/REVUES DIVERSES

- ["Rémunération"](#), de Jean-Pierre Magot, Jean-Marie Peretti

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Malgré l'action de la BCE, la croissance s'essouffle en Europe

Le 23/04/15, le cabinet d'analyse économique **Markit** a indiqué, via la publication de son indice PMI composite, que, dans la zone euro, la croissance de l'activité privée s'était tassée en avril, malgré le soutien de la BCE (banque centrale européenne). En effet, l'indice s'inscrit à 53,5 points, contre 54 points en mars. Rappelons que, concernant le PMI, la barre des 50 points est significative : au-dessus de 50, on considère que l'activité progresse ; en dessous, on considère qu'elle se replie. **Markit** : « *L'estimation d'avril signale un ralentissement de la croissance de l'activité globale dans la zone euro par rapport au plus haut de 11 mois enregistré en mars* ». **La cause ?** Le repli des taux d'expansion de la France et de l'Allemagne. **Chris Williamson**, chef économiste à Markit : « *[C'est] une énorme déception. [...] Contrairement aux attentes, le programme d'assouplissement quantitatif de la BCE n'a pas encore réussi à stimuler la reprise naissante observée en début d'année. [...] Il est cependant trop tôt pour parler de véritable repli de la croissance et pour tirer des conclusions définitives sur l'efficacité de la politique de relance. [...] Souvent préoccupés par la situation en Grèce, les entreprises et leurs clients semblent réfractaires à toute prise de risques, ce qui pourrait expliquer la baisse de la demande. [...] Toutefois, les mauvaises performances de la France semblent refléter un malaise plus profond. Après un début d'année prometteur, l'économie française montre en effet peu de signes d'amélioration* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20150423.CHA5213/malgre-l-action-de-la-bce-la-croissance-s-essouffle-en-europe.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150423_NLCHAACU18H-_-malgre-l-action-de-la-bce-la-croissance-s-essouffle-en-europe#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150423](http://www.challenges.fr/economie/20150423.CHA5213/malgre-l-action-de-la-bce-la-croissance-s-essouffle-en-europe.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150423_NLCHAACU18H-_-malgre-l-action-de-la-bce-la-croissance-s-essouffle-en-europe#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150423)

(Source : www.challenges.fr du 23/04/2015, avec AFP)

● Matignon demande 2,8 milliards d'efforts supplémentaires aux ministères

Le 26/04/15, Matignon a envoyé des lettres de cadrage aux différents ministres du gouvernement. **L'objectif ?** Faire baisser les dépenses de l'Etat de 2,8 milliards par rapport à la loi de programmation des finances publiques (votées à l'automne dernier). En clair, cela signifie que le premier ministre, M. Valls, demande aux membres du gouvernement de baisser leur budget : **a)-** de 1 % concernant la masse salariale ; **b)-** de 3 % concernant les autres dépenses. Un effort qui devra être prolongé jusqu'en 2017. Quatre ministères sont exemptés de ces mesures : l'Education, la Justice, l'Intérieur, la Culture, la Communication. Pour le ministère des Affaires sociales, la baisse des dépenses est limitée à 1 %. La conséquence de ces lettres de cadrages : en mai et en juin auront lieu des négociations entre les différents ministères et Bercy.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/04/26/20002-20150426ARTFIG00192-matignon-demande-28-milliards-d-efforts-supplementaires-aux-ministeres.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 26/04/2015, Emmanuel Egloff)

[Retour au sommaire](#)

● Les 14 pistes d'économies identifiées par Bercy

Le 24/04/15, Bercy a déclaré que le secrétariat d'Etat au Budget avait listé 14 pistes d'économies, en vue de dégager environ 20 milliards d'économies en 2016. Soit, dans le détail : 14,5 milliards d'économies « *en tendance sur la dépense répartis sur l'Etat, la protection sociale et les collectivités territoriales* », ainsi que 5 milliards devant « *compenser le manque à gagner des mesures d'économies prévues en lien avec l'inflation* ». **Les 14 pistes**, pour lesquelles il n'existe pas de chiffrage ni de la somme totale ni des sommes spécifiques : **01)-** Les dépenses de l'assurance maladie au titre des dispositifs médicaux (exemples : attèles, chaises roulantes, etc.) ; **02)-** Le patrimoine immobilier des caisses de sécurité sociale ; **03)-** L'hébergement d'urgence ; **04)-** Les aides personnelles au logement ; **05)-** La réduction du coût des normes applicables aux collectivités territoriales ; **06)-** Les universités ; **07)-** Les aides à l'innovation (hors crédit d'impôt recherche) ; **08)-** Les écoles publiques d'ingénieur ; **09)-** La formation initiale des fonctionnaires ; **10)-** Les frais de justice ; **11)-** L'organisation des élections ; **12)-** Les frais d'affranchissement de la direction générale des finances publiques ; **13)-** Les dispositifs sectoriels d'exonération de cotisations sociales ;

14)- L'audit du plan stratégique de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture. **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au budget, va rencontrer les ministres en juin 2015.
[http://www.challenges.fr/economie/20150424.CHA5271/les-14-pistes-d-economies-identifiees-par-bercy.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150424_NLCHAACU18H_-les-14-pistes-d-economies-identifiees-par-bercy#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150424](http://www.challenges.fr/economie/20150424.CHA5271/les-14-pistes-d-economies-identifiees-par-bercy.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20150424_NLCHAACU18H_-les-14-pistes-d-economies-identifiees-par-bercy#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150424)
(Source : www.challenges.fr du 24/04/2015, avec AFP)

● **Financement participatif : la belle récolte de 2014**

Le 18/04/15, l'association **Financement Participatif France** a annoncé que les sites de financement participatif avaient doublé leur récolte de fonds, avec un résultat de 152 millions d'euros. **Par secteurs : a)- Les plateformes de prêt**, dont le but est de participer aux projets de développement des entreprises, ont récolté 88,4 millions d'euros en 2014, soit + 84 % ; **b)- Les sites d'investissement en capital**, dont le but est identique à celui des plateformes de prêt, ont récolté 25,4 millions d'euros, soit + 146 % ; **c)- Les plateformes de dons**, dont le but est généralement de soutenir des projets culturels et solidaires, ont récolté, elles, 38,2 millions d'euros, soit + 97 %. **Des chiffres détaillés**, donnés par le baromètre de l'association réalisé par la société Compinnov : **01)-** Les projets présentés sur les sites de financement en capital ont récolté, en moyenne, 376 733 euros ; **02)-** Ceux présentés sur les plateformes de prêts : 65 448 euros ; **03)-** Ceux présentés sur les plateformes de dons : 3 000 euros. Depuis 2008, ce sont ainsi 64 500 projets qui ont pu être financés (dont 20 380 en 2014). Toujours depuis 2008, 1,3 million de Français ont soutenu un projet, pour une contribution moyenne, en 2014, de 4 470 euros pour l'investissement en capital, de 561 euros pour le prêt rémunéré et de 60 euros pour le don. **Nicolas Lesur**, président de Financement Participatif France : « *Ces chiffres témoignent de l'enthousiasme des Français pour le financement participatif et confirment la croissance dynamique du secteur. La France se situe ainsi en tête des pays d'Europe continentale pour la finance participative* ».

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/budget-financement/financement-participatif-la-belle-recolte-de-2014_1652906.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 18/04/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Grands dirigeants : tout sur les bonus qui font rêver**

Un coup de projecteur sur les divers éléments de rémunération des cadres dirigeants, en plus de leur salaire fixe :

01)- Les primes de bienvenue, ou golden hello (bonjour en or), golden handshake (poignée de main en or), prime de rideau. **Le but** : compenser la levée de la clause de concurrence que doit généralement payer un dirigeant embauché chez un concurrent. **Le golden hello**. Un cas célèbre : **Olivier Brandicourt**, chez **Sanofi**, avec 4 millions d'euros. **Jean-Paul Vermès**, chasseur de tête spécialisé dans le recrutement de cadres et de dirigeants par approche directe : « *Des "welcome bonus" comme celui-là, on n'en voit pas tous les jours. [...] Cela arrive peut-être une fois tous les cinq ou dix ans* ». **Le golden handshake**. **Philippe Arzac**, président du cabinet Eurowin Consulting, spécialisé dans le recrutement de hauts profils dans l'informatique : « *Le "golden handshake" [...] est une pratique, plus répandue dans les pays anglo-saxons. Elle consiste à accorder une prime de bienvenue - en général de quelques milliers d'euros - à un nouveau dirigeant mais n'est pas limitée à une élite capitaliste. Je l'ai vu pratiquer depuis plusieurs années dans l'informatique pour des postes d'experts, de managers, de commerciaux et de direction* ». **La prime de rideau**. **Jean-Marie Peretti**, professeur et chercheur en ressources humaines (voir notre rubrique "Livres/revues diverses") : « *Le "package" de bienvenue peut aussi inclure une compensation suite à la perte de stock-options et des frais de déménagement. [C'est pourquoi] on qualifie parfois ces avantages de "prime de rideaux". Mais évidemment, cela va un peu plus loin que de simples dépenses de décoration. [...] Outre le déménagement, la décoration et parfois des travaux, cette prime peut aussi couvrir plusieurs dépenses de la famille du profil convoité comme des voyages pour lui faire découvrir une nouvelle ville ou rechercher des écoles pour les enfants* ».

02)- La part variable sous conditions : bonus, stock-options, etc. La part variable est censée récompenser l'atteinte d'objectifs (cours en bourse, augmentation du chiffre

d'affaires, rentabilité accrue, restructuration, etc.). Elle s'ajoute au salaire fixe. **M. Peretti** : « Elle peut doubler le salaire et est versée sous forme de bonus, voire de stock options quand l'entreprise est cotée en bourse ». Mais, comme son nom l'indique, elle peut varier, donc baisser. Ainsi pour **Daniel Bouton**, PDG de la **Société Générale** qui a vu son salaire chuter de 62 % en 2007, suite à l'affaire Kerviel. **M. Arzac** : « Cette part de la rémunération est rarement versée tout de suite. Désormais, elle est souvent différée pendant une période définie pour éviter que les dirigeants n'obtiennent des résultats à court terme en sacrifiant le moyen terme. Ces bonus sont souvent soumis à des clauses de maintien des résultats, voire de maintien tout court du dirigeant dans l'entreprise ».

03)- Les avantages en nature : voiture, téléphone, logement... **M. Peretti** : « [Cela peut être] une voiture de fonction et des équipements technologiques dernier cri. [...] On a déjà vu des dirigeants racheter une voiture de fonction ou des équipements informatiques à des tarifs intéressants. [...] Chacun peut demander une bonne mutuelle, un contrat de prévoyance rassurant ou un complément de retraite ». Ou encore des frais de réception, de représentation ou d'inscription à des cercles prestigieux (liste non exhaustive).

04)- Les primes de départ, ou golden parachute (parachute dorée). Ce sont des indemnités de rupture, qui peuvent atteindre plusieurs millions d'euros. Elles permettent à un conseil d'administration, par exemple, de se séparer d'un dirigeant du jour au lendemain. **M. Peretti** : « Avant même d'arriver, le dirigeant sait donc qu'il disposera d'une assurance pour l'avenir et d'un complément de revenu intéressant pour voir venir en cas de licenciement... ». La prime de départ est déterminée à la signature du contrat et est versée en une seule fois. Un cas célèbre : **Jean-Bernard Lévy**, le PDG d'**EDF**, « qui touchera, en plus de son salaire fixe annuel de 450 000 euros bruts, un parachute doré d'au moins 200 000 euro » (source : Challenges).

05)- Les retraites chapeau. C'est un pourcentage fixe du salaire du cadre dirigeant, versée chaque année dès lors qu'il est à la retraite. Les retraites chapeau s'ajoutent au régime de base des caisses de retraite et à la retraite complémentaire. Un exemple : « **Lars Oloffson**, ex PDG de **Carrefour**, touche ainsi près de 500 000 euros par an de retraite chapeau » (source : Les Echos).

06)- Les jetons de présence. Ils sont destinés aux cadres dirigeants qui siègent aux conseils d'administration des sociétés anonymes. Un exemple : « **Claude Bébéar (BNP Paribas, Vivendi, Schneider Electric, Axa)**, a ainsi touché 267 958 euros de jetons de présence en 2005 » (source : cadremploi).

<http://www.cadremploi.fr/editorial/conseils/salaire/detail/article/grands-dirigeants-tout-sur-les-bonus-qui-font-rever.html>

(Source : www.cadremploi.fr du 20/04/2015, Céline Chaudeau)

[Retour au sommaire](#)

● **Projet de loi sur le dialogue social : les six points clés**

Les partenaires sociaux n'ayant pas trouvé d'accord lors des négociations de janvier sur le dialogue social, le gouvernement va donc légiférer. **François Rebsamen**, ministre du Travail, a détaillé les six points qui seront discutés au Parlement avec, comme objectif, un vote du projet de loi avant la fin de la session parlementaire, fin juillet. **Les six points** :

01)- Une délégation unique du personnel (DUP) élargie aux entreprises de moins de 300 salariés et au CHSCT. Cette DUP fonctionnerait, non pas par réunions séparées, mais par une réunion commune, qui aurait lieu tous les deux mois.

02)- Regroupement des instances représentatives du personnel (IRP) dans les entreprises de plus de 300 salariés par accord majoritaire. Seuls resteraient à part les délégués syndicaux.

03)- Création de commissions régionales paritaires dans les TPE. Ces commissions seraient composées de 20 membres (10 pour les syndicats, 10 pour les employeurs), désignés par leurs organisations respectives. **Leur rôle** : « [Servir de conseil sur] les problématiques spécifiques aux entreprises de moins de 11 salariés, notamment en matière d'emploi, de formation, et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), de conditions de travail et de santé ». Les membres de la commission n'auraient toutefois pas accès aux locaux de l'entreprise dans le cadre de leur mandat.

04)- Réduction du nombre d'obligations d'information et de consultation du comité d'entreprise (CE). Aujourd'hui existent 17 obligations-consultations des CE ; elles seraient réduites à 3 : les orientations stratégiques, la situation économique de l'entreprise, la politique sociale.

05)- Regroupement des négociations annuelles obligatoires (NAO). Les NAO seraient regroupées autour de trois consultations : **a)-** La rémunération (y compris l'intéressement, la participation, et l'épargne salariale), le temps de travail, la répartition de la valeur ajoutée. La négociation sur cette première consultation serait annuelle ; **b)-** La qualité de vie au travail (y compris l'articulation vie professionnelle et vie personnelle, l'égalité professionnelle, l'emploi des travailleurs handicapés, la lutte contre les discriminations, la prévention de la pénibilité. La négociation pour cette deuxième consultation serait annuelle ; **c)-** La gestion des emplois et des parcours professionnels (y compris les contrats de génération et le suivi des carrières des salariés syndiqués). La négociation pour cette troisième consultation aurait lieu tous les trois ans.

06)- Valorisation des parcours syndicaux et parité aux élections professionnelles. Le texte souhaiterait ainsi « *lutter contre la pénalisation des représentants du personnel et syndicaux en matière de rémunération* ». **L'entreprise** : « *L'article 4 du projet de loi propose d'instaurer un mécanisme qui garantit au salarié de bénéficier, au cours de son mandat électif ou syndical, "d'une augmentation au moins égale à la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant cette période par des salariés relevant de la même catégorie professionnelle"* ». Une mesure qui concernerait les représentants du personnel dont les heures de délégation seraient supérieures à 30 % de leur temps de travail. Quant à la parité, toute liste qui dérogerait à ce principe verrait l'élection de ses candidats invalidées.

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/dialogue-social-les-six-points-cles-du-projet-de-loi-rebsamen_1672362.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 22/04/2015, Marion Bain)

● **Livret A : la collecte redevient positive en mars**

Le 21/04/15, la Caisse des dépôts a indiqué qu'au mois de mars, les dépôts sur le Livret A avaient dépassé les retraits. C'est la première fois depuis mai 2014. En tout, la collecte a atteint 100 millions d'euros. **Challenges** : « *En cumulé sur le premier trimestre 2015, le produit d'épargne accuse toutefois une décollecte nette à hauteur de 1,71 milliard d'euros. Sur l'ensemble de 2014, la décollecte a atteint 6,13 milliards* ». **Explication** : un taux calé sur l'inflation, perçu comme peu attractif par les épargnants. **Pour rappel** : le taux du Livret A est actuellement de 1 %, mais si la formule permettant son calcul était réellement appliquée, il aurait dû être fixé à 0,25 % le 01/02/15.

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150421.CHA5149/livret-a-la-collecte-redevient-positive-en-mars.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150421_NLCHA ACTU18H-_-livret-a-la-collecte-redevient-positive-en-mars#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20150421](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20150421.CHA5149/livret-a-la-collecte-redevient-positive-en-mars.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20150421_NLCHA ACTU18H-_-livret-a-la-collecte-redevient-positive-en-mars#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20150421)

(Source : www.challenges.fr du 21/04/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● **Embauches des cadres : la reprise n'est pas encore là**

D'après le baromètre trimestriel de l'APEC (association pour l'emploi des cadres), publié le 23/04/15, seule une entreprise sur deux pense embaucher un cadre au deuxième trimestre 2015. **Par secteurs** : La construction : 33 % ont recruté un cadre au 1^{er} trimestre et 47 % envisagent un recrutement au 2^{ème} (- 6 points par rapport au 2^{ème} trimestre 2014). Le commerce et les transports : 32 % des entreprises envisagent un recrutement au 2^{ème} trimestre (- 1 point par rapport à 2014). La banque et assurance : 71 % songent à recruter (- 7 points par rapport à 2014). L'ingénierie, la recherche et le développement : 87 % des entreprises envisagent un recrutement (+ 9 points par rapport à 2014). Les activités informatiques : 84 % des entreprises prévoient un recrutement (- 4 points sur un an). Le médico-social : 39 % des entreprises comptent recruter (contre 51 % au 2^{ème} trimestre 2014). Signalons que 45 % des entreprises envisageant de recruter ne le font que pour remplacer un cadre parti. En définitive, elles ne font que maintenir leur volume de cadres. **Le recrutement par professions** : arrive en tête la fonction "commercial-vente" (40 % des entreprises), puis viennent les cadres de la fonction "gestion, finance, administration" (35 %),

les cadres "recherche et développement" (31 %), les cadres "services techniques" (29 %). En dernier, les cadres "communication, création" (5 %). **Les critères de recrutement ?** Les plus recherchés : les profils de 1 à 10 ans d'expérience. On note aussi un frémissement concernant les jeunes diplômés, qui ont été fortement négligés en 2014. **La Tribune** conclut par le constat qu'il faudra attendre au moins deux trimestres avant d'assister à un redémarrage de l'emploi chez les cadres.

[http://www.latribune.fr/economie/france/embauches-des-cadres-la-reprise-n-est-pas-encore-la-471083.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150423](http://www.latribune.fr/economie/france/embauches-des-cadres-la-reprise-n-est-pas-encore-la-471083.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150423)

(Source : www.latribune.fr du 23/04/2015, Jean-Christophe Chanut)

● La France séduit de nouveau les investisseurs étrangers

Selon une étude récente menée par **Business France**, la France redevient attractive aux yeux des investisseurs étrangers. En 2014, Business France a recensé 740 investissements, contre 685 en 2013 (+ 8 %). **Muriel Pénicaud**, directrice générale de Business France : « *Depuis quatre ans, nous sommes le premier pays d'accueil des implantations industrielles en Europe. Même les pays où le French bashing [NDLR : dénigrement de la France] est le sport national continuent d'investir. Il y a un vrai décalage entre la perception et la réalité* ». Les Etats-Unis restent en tête des investisseurs étrangers dans l'Hexagone. Paris s'est hissé à la 3^{ème} place des métropoles mondiales les plus attractives, derrière Shanghai et Londres. **Jay Nirsimloo**, président du directoire de KPMG : « *En intégrant le top 3 mondial, Paris se place devant New York, Hongkong et São Paulo. Ses principaux atouts, comme la qualité des infrastructures, la disponibilité des talents ou encore la qualité de vie, continuent d'attirer les investissements créateurs d'emplois et d'activités nouvelles* ». Deux ombres au tableau cependant : **01)**- Les pays émergents sont peu représentés, ce qui implique un manque de renouvellement des partenaires étrangers sur le territoire français ; **02)**- Bien qu'en augmentation, les investissements étrangers en France ont créé 4 000 emplois de moins que par le passé.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-france-seduit-de-nouveau-les-investisseurs-etrangers_1673665.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 25/04/2015, Emmanuel Paquette)

● Les tops et les flops des TPE en 2014

2014 a été une année noire pour le commerce et l'artisanat. D'après l'**Observatoire de la petite entreprise n° 56 FCGA - Banque Populaire**, l'indice moyen est en recul de 3,2 % (contre - 0,1 % en 2013). **Les tops** : les crémiers-fromagers (+ 2,4 %), les parfumeries (+ 2,3 %), la charcuterie (+ 2,0 %). **Les flops** : les entreprises de carrelage-faïence (- 12,1 %), les agences immobilières (- 9,4 %), les studios photo (- 8,9 %). **Les détails pour les 12 familles professionnelles par secteurs : 01)- 5 secteurs améliorent relativement leurs performances** : Le commerce de détail alimentaire (+ 0,2 %, contre + 1,4 % en 2013) ; la beauté-esthétique (- 0,1 %, contre - 0,4 % en 2013) ; les cafés, hôtels et restaurants (- 1,3 %, contre - 1,4 % en 2013) ; la vente et réparation automobile (- 1,5 %, contre - 3,2 % en 2013) ; l'équipement de la personne (- 3,8 %, contre - 4,3 % en 2013). **02)- 1 secteur affiche un chiffre d'affaires stable** : les transports (+ 0,3 %, contre + 0,3 % en 2013). **03)- 6 secteurs enregistrent un chiffre d'affaires en recul** : l'artisanat du bâtiment (- 7,5 %, contre + 1,6 % en 2013) ; l'équipement de la maison (- 4,5 %, contre - 3,9 % en 2013) ; les services (- 3,7 %, contre + 3,1 % en 2013) ; la culture et les loisirs (- 1,9 %, contre - 1,6 % en 2013) ; les métiers de la santé (- 1,3 %, contre - 0,9 % en 2013) ; les entreprises de parcs et jardins (+ 1,1 %, contre + 2,2 % en 2013).

<http://www.fcga.fr/2015/04/observatoire-petite-entreprise-n-56-fcga-banque-populaire/>

(Source : www.fcga.fr du 27/04/2015)

[Retour au sommaire](#)

● 66 % des Français sont favorables à la prime d'activité

Le 24/04/15, un sondage Odoxa pour iTELE et *Le Parisien/Aujourd'hui en France* indique que 66 % des Français se disent « favorables » à la prime d'activité. **L'Expansion** : « *Contrairement au RSA-activité, la nouvelle prime sera accessible aux jeunes actifs de 18 à 25 ans, et même aux apprentis et aux étudiants gagnant plus de 0,78 Smic* ». Une bonne

chose, pour 72 % des sondés. 72 % des mêmes sondés considèrent qu'il y a trop d'assistanat dans l'Hexagone (88 % à droite, 47 % à gauche). La prime d'activité est bien considérée car elle « *repose justement sur la promesse de garantir aux travailleurs modestes un revenu supérieur à celui qu'ils auraient avec les minimas sociaux* ».

Nb : Cette enquête réalisée par internet auprès d'un échantillon de 1 003 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué selon la méthode des quotas.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/66-des-francais-sont-favorables-a-la-prime-d-activite_1674730.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 24/04/2015, avec AFP)

● **Bientôt un droit de préemption pour les salariés ?**

Marie-George Buffet, députée Gauche démocrate et républicaine, a présenté un projet de loi, qui sera examiné en commission des lois le 07/05/15. **L'objet du projet de loi ?** Créer un droit de préemption pour les salariés en cas de cession d'entreprise. Selon le texte, le propriétaire d'un fonds de commerce désireux de vendre et ayant trouvé un acheteur devrait communiquer à ses salariés les conditions de vente, le prix convenu, ainsi que leur laisser l'accès à tous les documents comptables de l'entreprise. Si, à l'issue d'un délai de deux mois, aucune proposition n'émanait des salariés, le propriétaire vendeur pourrait reprendre les négociations avec le repreneur initial. Par contre, si au moins deux salariés regroupés acceptaient l'offre, alors ils se substitueraient à l'acquéreur de plein droit. L'idée est de favoriser la reprise d'entreprises par les salariés, notamment via les SCOP. **L'Entreprise :** « *A ce titre, l'article 2 de cette proposition de loi introduit de "nouvelles dispositions dans le code du travail pour améliorer le droit d'information des salariés et faciliter la préparation d'une offre de reprise de l'entreprise." Les salariés disposeraient ainsi d'une heure mensuelle d'information syndicale pour se réunir et échanger sur l'avenir de l'entreprise" et ainsi esquisser un éventuel plan de reprise* ».

http://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/reprendre-entreprise/bientot-un-droit-de-preemption-pour-les-salaries_1674639.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 24/04/2015, Tiphaine Thuillier)

[Retour au sommaire](#)

● **Le chômage a augmenté de 0,4 % en mars, nouveau record**

Le 27/04/15, le ministère du Travail a publié les chiffres du chômage pour le mois de mars. Ces chiffres indiquent une hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 0,4 % sur un mois, à 3 509 800 inscrits en catégorie A (sans aucune activité), avec 15 400 demandeurs supplémentaires. Une augmentation identique au mois de février (+ 0,4 %, + 12 800 inscrits). La hausse d'établît, sur un an, à 4,9 %. C'est un nouveau plus haut historique, si l'on ajoute l'Outre-mer. Le chiffre atteint alors, toujours en catégorie A, 3 768 300 (+ 4 % sur un mois, + 4,6 % sur un an). Pour les autres catégories B et C (avec activité réduite), le nombre d'inscrits s'établît à 1 780 700 en métropole. On remarquera que la catégorie B (activité réduite courte) est en baisse (- 0,4 %), et que la catégorie C (activité réduite longue) est en hausse (+ 1,4 %). **Au total**, catégorie A + B + C, le nombre de demandeurs d'emploi est, à fin mars, de 5 290 500 en métropole, **5 590 600** en comptant les Dom. **Qui est touché ?** Tout le monde. Pour la catégorie A, les hommes (+ 0,5 %), les femmes (+ 0,4 %), les seniors (+ 0,4 %), les actifs de moins de 25 ans (+ 1 %). Pour les jeunes, la situation, avec + 1,5 % sur un an, se dégrade, malgré les dispositifs mis en place (emplois d'avenir, contrats de génération, contrats aidés...). Le chômage de longue durée progresse. Au total (catégorie A, B, C), le nombre d'inscrits depuis un an ou plus augmente, en métropole, de 1,1 % sur le mois, de 10,1 % sur un an. Pour réagir, le gouvernement a annoncé, en février, des formations gratuites dans le cadre du CPF (compte personnel de formation), pour tous les chômeurs ayant un projet. **Les réactions ?** Le ministre du Travail, M. Rebsamen, a choisi de mettre l'accent sur le chiffre trimestriel des demandeurs d'emploi : + 9 200 entre janvier et mars. **M. Rebsamen :** « *[C'est la] plus faible [hausse] enregistrée depuis début 2011* ». Preuve, selon lui, que les mesures mises en place par le gouvernement commencent à porter leurs fruits. **M. Rebsamen :** « *Le début d'année 2015 demeure une phase d'amélioration de la tendance, même si elle ne suffit pas à obtenir, pour le moment, une*

baisse régulière du nombre des demandeurs d'emploi ». **Laurent Wauquiez (UMP)** : « [La] promesse [d'inverser la courbe du chômage] n'est plus qu'une triste plaisanterie ». **Philippe Vigier (UDI)** : « Quand allez-vous vous donner les moyens de votre promesse Monsieur le Président ? ». **Florian Philippot (FN)** : « [C'est] l'échec d'une politique européiste d'austérité et d'écrasement des petites et moyennes entreprises ». Du côté des partenaires sociaux, **la CFDT** a regretté que « la timide reprise » soit « insuffisante pour faire reculer le chômage ». **Jean-Claude Mailly (FO)** a déclaré qu' « on ne sent pas aujourd'hui une inflexion », avant de rappeler la « série de plans sociaux qui ont été annoncés ces derniers temps ».

<http://www.leparisien.fr/economie/emploi/les-chomage-a-augmente-de-0-4-en-mars-avec-15-400-inscrits-en-plus-27-04-2015-4728937.php>

Les chiffres de la Dares (20 pages) :

<http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/PI-Mensuelle-BUG13N.pdf>

(Sources : www.leparisien.fr du 27/04/2015, <http://travail-emploi.gouv.fr> du 27/04/2015)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● M. Christian Eckert à l'Urssaf Picardie, pilote d'une expérimentation de simplification TPE-PME

Le 21/04/15, **M. Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget, a visité le site Amiens-Urssaf de Picardie. Il y a rencontré Jean-Louis Rey, directeur de l'Acoss, Jean-Paul Lejeune, directeur de l'Urssaf, et Jean-Marie Guerra, directeur de la Dirres. **Le but de sa visite ?** Une expérimentation menée en Picardie en matière de simplification des relations Urssaf-cotisants. L'expérimentation concerne le remboursement aux cotisants TPE/PME. Ainsi, le RIB ne leur est plus demandé qu'une seule fois, « l'Urssaf étant en capacité de le retrouver dans l'un de ses systèmes d'information à chaque fois qu'elle en a besoin ». **M. Eckert** : « Ce qui se passe ici, dans ce processus de "co-création" illustre et rend tangibles les travaux qui sont menés dans le réseau des Urssaf pour répondre à deux priorités du Gouvernement : l'amélioration des relations entre les administrations et les usagers d'une part ; et la prise en compte des besoins particuliers des petites entreprises d'autre part. Je souhaite que les résultats des expérimentations puissent, après leur validation, être généralisés, lorsque cette généralisation est simple à mettre en œuvre et représente pour les entreprises des gains évidents ».

<http://iliad3.ac750.recouv/nuxeo/site/iliad3/permalien/8487640e-26ed-4160-8836-9ebf2bd74e0b?ticket=UNKS-17335-Xd3Kqg89AJ7V5XVOH56x>

(Source : iliad3 du 27/04/2015)

● La pollution de l'air coûte cher à la Sécu

Une enquête de l'**Inserm** démontre qu'à minima, les pics de pollution coûtent entre 1 et 2 milliards d'euros à la Sécurité sociale. L'étude a été réalisée par Isabella Annesi-Maesano, directrice de recherche à l'Inserm, le Dr Gilles Dixsaut, spécialiste du fonctionnement de l'appareil respiratoire, et Christophe Farenberg, chargé de mission au Commissariat général au développement durable. Pour arriver à ce résultat, ces derniers ont exploité les données de l'assurance maladie sur l'année 2012. **Les causes ?** Les conséquences de la pollution sur la santé : l'augmentation des risques d'accidents cardiaques, les facteurs aggravants pour l'asthme et les allergies, etc.

<http://www.viva.presse.fr/la-pollution-de-air-coute-cher-la-secu-170671>

(Source : www.viva.presse.fr du 13/04/2015, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● UberPop : les taxis menacent d'attaquer l'État en justice

Le 21/04/15, les organisations professionnelles de taxis, qui estiment que l'action de l'Etat est insuffisante contre UberPop, service qui met en contact des particuliers et des conducteurs non professionnels, ont déclaré qu'elles allaient lancer une « procédure contre l'URSSAF, la Direccte (l'administration du Travail, ndlr) et les services fiscaux pour complicité d'organisation de travail illégal ». **Karim Asnoun (CGT)** : « [Les professionnels en ont] ras-le-bol de voir les textes de loi non appliqués [pendant qu']Uber joue la montre. [Ainsi,] on réfléchit à une procédure collective pour attaquer carrément l'État, [car] il ne fait pas son

travail à nos yeux. [L'État peut] faire 350, 500 ou 600 procédures [contre les conducteurs utilisant UberPOP, ndlr], ce qu'on veut c'est que ça s'arrête [et que l'exécutif] sonne au Conseil constitutionnel et qu'il lui dise qu'il y a quand même urgence ».

[http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/uberpop-les-taxis-menacent-d-attaquer-l-etat-en-justice-470854.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20150422](http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/uberpop-les-taxis-menacent-d-attaquer-l-etat-en-justice-470854.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20150422)

(Source : www.latribune.fr du 22/04/2015, avec AFP)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **Chômage, Smic, ISF, fonctionnaires... Les 4 vérités du patron du Medef Pierre Gattaz**
Le 22/04/15, **Pierre Gattaz**, président du Medef, s'est exprimé dans Challenges. **Extraits** :
« Il y a des résultats [concernant le pacte patronat/gouvernement, Ndlr], on constate déjà une amélioration du taux de marge, et les branches ont eu des discussions sur l'emploi. Mais les entrepreneurs n'ont toujours pas confiance, notamment dans la stabilité fiscale. [...] Dans les discours, il y a un virage entrepreneurial, c'est vrai. Mais l'exécutif donne l'impression d'hésiter. [...] Le discours sur le thème "on a trop donné aux entreprises et elles ont distribué des dividendes" revient régulièrement. [...] Il faut faire une révolution culturelle. [...] Arrêtons de voir les entreprises comme des exploités du peuple. [...] On a tout mis à l'envers : c'est l'entreprise qui crée de la richesse, pas la fonction publique. [...] Il y a un million de personnes au chômage de longue durée et un million bénéficiant du RSA, très loin de l'entreprise et de l'emploi. Or, dans certains secteurs, il y a des pénuries. [...] Je préconise de créer des contrats de professionnalisation "sur-mesure", en permettant aux entreprises d'embaucher ces personnes à 80 % du Smic comme c'est la règle pour les moins de 26 ans et de les former pour un retour à l'emploi durable. L'entreprise les formerait pendant une durée de 18 à 24 mois [...]. Et leur rémunération devrait être complétée par l'indemnité chômage ou le RSA pour atteindre le Smic. [...] S'agissant du totem du Smic, regardons comment font les Allemands, les Anglais ou les Hollandais. Par exemple, aux Pays Bas la rémunération est inférieure au salaire minimum pour les jeunes. Et le taux de chômage y est très inférieur au nôtre. [...] Pourquoi pas [...] revoir les durées et conditions d'indemnisation comme l'ont fait de nombreux pays, notamment l'Allemagne. Et sanctionner les chômeurs qui refusent plusieurs fois un job correspondant à leurs qualifications. Il n'y a pas assez de différence entre le salaire et l'indemnité chômage. La dégressivité est un moyen. [...] La priorité est de lever la peur de l'embauche notamment chez les patrons de TPE - PME. Je propose un CDI sécurisé. Lorsqu'un patron d'une petite entreprise va aux prud'hommes, c'est fini, il n'embauche plus. Il faut donc clarifier le contrat de séparation en prévoyant des causes réelles et sérieuses : si le chiffre d'affaires, ou le résultat d'exploitation stagne ou baissent, l'employeur doit pouvoir rompre le contrat. Ensuite, il faut plafonner les montants d'indemnisation en cas de séparation. Aujourd'hui, aux prud'hommes, c'est le coup de dé. Et il n'y a pas de plafond. [...] Le modèle social français, c'est un embrouillamini épouvantable qu'il faut simplifier drastiquement et adapter aux enjeux d'aujourd'hui. [...] Il faut simplifier et donner à l'accord d'entreprise la primauté sur le reste. [...] Notre fiscalité est instable, souvent punitive et très compliquée. Je préconise une grande simplification, en instaurant une flat tax, un impôt proportionnel qui impose les contribuables au même taux. Le modèle de la flat tax, c'est la CSG. Un impôt très efficace qui rapporte 92 milliards d'euros par an et sans niche fiscale. [...] Dans un premier temps, nous proposons de supprimer [le statut de fonctionnaire, Ndlr] pour les hauts-fonctionnaires, par exemple les énarques, en faisant la différence entre les fonctions régaliennes et les autres. Cela améliorerait la fluidité entre le public et le privé. Les énarques devraient aussi faire des stages obligatoires de six mois en entreprise. Les patrons sont des paranoïaques de la survie. Cet aiguillon n'existe pas au sommet de l'Etat. [...] Le coût du travail et de la fiscalité commencent à baisser grâce au pacte de responsabilité, mais seulement depuis quelques mois. C'est très lent. En 2014, seulement 6 à 7 milliards d'euros du CICE ont été perçus par les entreprises. Le pacte devrait avoir des effets sur l'emploi seulement d'ici deux à trois ans. Il faut du temps ».

<http://www.challenges.fr/entreprise/20150422.CHA5179/chomage-smic-isf-fonctionnaires-les-4-verites-du-patron-du-medef-pierre-gattaz.html>

(Source : www.challenges.fr du 22/04/2015, Vincent Beaufile, Thierry Fabre, Léa Lejeune)

[Retour au sommaire](#)

● Emmanuel Macron veut « retrouver l'esprit industriel du capitalisme »

Le 24/04/2015, **M. Macron**, ministre de l'Economie, a fait paraître une tribune dans le journal Le Monde. **Extraits** : « Il n'y aura pas de réindustrialisation française sans transformation du capitalisme français. Il n'y aura pas de renaissance de l'industrie dans notre pays sans financement adéquat. Il n'y aura pas de rebond industriel sans stratégie de long terme. [Il existe] **trois leviers** qui doivent être actionnés simultanément. **Le premier**, c'est d'inciter plus fortement les Français à investir dans nos entreprises. C'est pour cela que nous avons élargi le plan d'épargne en actions (PEA), créé le PEA-PME et que nous avons réformé l'assurance-vie en créant l'eurocroissance. C'est pour cela que le projet de loi que je porte facilitera le développement de l'actionnariat salarié [...] et étendra l'épargne salariale aux petites et moyennes entreprises [...]. C'est également pour cela qu'il nous faut aller plus loin pour rendre la fiscalité des actionnaires individuels plus encourageante. L'actionnariat individuel est un élément de stabilité [...]. Faire des salariés et des épargnants français les détenteurs de notre capital productif est un défi urgent. **Le deuxième levier**, c'est de remobiliser les investisseurs institutionnels pour le financement de notre économie. D'une part, en réorientant les fonds des caisses de retraites vers la détention d'actions françaises et en associant d'autres investisseurs à leur côté. C'est, d'autre part, le sens de la bataille que nous devons mener avec Michel Sapin pour faire évoluer la réglementation européenne "Solvency 2" : elle a rendu la détention d'actions trop coûteuse au regard de l'exigence prudentielle de niveau de fonds propres pour nos entreprises d'assurance. **Le troisième levier**, c'est le long terme. [...] L'intérêt général économique nécessite par conséquent de favoriser les acteurs qui portent intrinsèquement une vision de long terme - les actionnaires familiaux, les actionnaires salariés, les actionnaires publics et les fonds longs (français, européens, et internationaux). C'est pour leur donner les moyens de concrétiser cette vision que nous avons voulu que les actionnaires conservant leurs titres au moins deux ans puissent détenir des droits de vote doubles. [...] C'est ce dispositif de droits de vote double qui permettra à nos entreprises de se concentrer sur leur avenir et de faire de vrais choix industriels. [...] Notre politique économique repose sur plus d'activité, de compétitivité et une plus grande attractivité : faire venir les investisseurs, attirer des entreprises et des sièges sociaux. Pour cela, nous devons façonner un capitalisme à l'image de nos ambitions : construire un environnement économique et financier propice, retrouver le sens du long terme, financer l'économie réelle, réindustrialiser notre pays. Il faut pour cela être volontaire, et donc accepter que l'économie de marché est un rapport de forces sur lequel nous avons les moyens de peser. C'est ce que mon expérience dans le privé m'a appris, et c'est le sens de mon action aujourd'hui ».

L'intégralité de la tribune d'Emmanuel Macron dans Le Monde :

http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/04/24/emmanuel-macron-veut-retrouver-l-esprit-industriel-du-capitalisme_4621914_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 24/04/2015)

[Retour au sommaire](#)

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES/RAPPORTS DIVERS

● Tracfin : rapport d'activité 2014

Présentation par le ministère de l'Economie et des Finances : « Sous l'impulsion de Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, et de Christian Eckert, secrétaire d'Etat chargé du Budget, l'année 2014 a été marquée par la volonté de renforcer les outils de lutte contre la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme. Dans ce contexte, l'action de Tracfin marque une progression historique avec une hausse de 33 % du nombre d'informations traitées en 2014, soit la plus forte hausse constatée ces dix dernières années ». **Pourquoi une telle hausse des informations traitées ? 01)**- Grâce à la montée en puissance des nouvelles missions du service en matière de lutte contre les fraudes fiscales et sociales, et dans le domaine du renseignement. **02)**- Grâce aux analyses effectuées par le service de lutte contre les différentes fraudes, qui ont permis de mieux cerner les soupçons de fraude, et ont par conséquent conduit à la transmission de 1 395 notes à l'Autorité judiciaire et aux administrations partenaires ; ce qui représente une augmentation de 5 % par rapport à 2013. Notons aussi que 2014 voit la montée en

puissance du dispositif de COmmunications Systématiques d'Information (COSI), « *issu de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires du 26 juillet 2013* ». Ainsi, Tracfin a reçu de 42 opérateurs près de 2 millions de COSI. En conséquence, les possibilités d'investigation ont été décuplées. **Le ministère** : « *Ce dispositif sera élargi, dans les prochains mois, à d'autres opérations présentant un facteur de risque élevé de blanchiment* ». Enfin, un rapport spécifique « *dédié à l'analyse des risques et aux nouvelles tendances en matière de blanchiment et de fraudes* » sera publié avant l'été par Tracfin. Y seront détaillées les tendances et risques mis en exergue, notamment lors de l'analyse des signalements transmis au service.

<http://www.economie.gouv.fr/tracfin-rapport-dactivite-2014>

Le rapport dans son intégralité (62 pages) :

http://www.economie.gouv.fr/files/tracfin_2014.pdf

(Source : www.economie.gouv.fr du 20/04/2015, avec AFP)

LIVRES/REVUES DIVERSES

● "Rémunération", de Jean-Pierre Magot, Jean-Marie Peretti

Présentation de l'éditeur : « *Un ouvrage de synthèse pour définir une véritable stratégie de rémunération et assurer un pilotage efficace. Cet ouvrage synthétique présente les finalités et le contenu des politiques, programmes et process de rémunération. Il présente et approfondit les trois axes de la stratégie de rémunération :*

- *la détermination du niveau de rémunération ;*
- *l'élaboration de la structure de rémunération ;*
- *l'impulsion d'une dynamique.*

Un ouvrage concis, assorti de nombreux exemples, d'encadrés de synthèse et d'un glossaire pour élaborer une stratégie de rémunération efficace. Ce livre s'adresse aux professionnels des ressources humaines, aux responsables compensations and benefits et aux managers ; aux étudiants en RH, en formation initiale ou continue ».

Rémunérations de Jean-Pierre Magot, Jean-Marie Peretti. 128 pages. Vuibert éditeur. 2012.

<http://www.vuibert.fr/ouvrage-9782311009712-remunerations.html>

(Source : www.challenges.fr du 20/04/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr